

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 11 octobre 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., M. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Mme Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Paule Fortier et Elisa Rietzschel ont prévenu de leur absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-111011-2446

Il est proposé par M. Louis Kemp

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-111011-2447

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nomination de gestionnaire; (*huis clos*)
5. Cession de contrat – Autobus R & M inc. – adoption;
6. Nomination d'une firme d'ingénierie en civil pour le projet de réhabilitation environnementale du terrain contaminé à l'école Marie-Soleil-Tougas – adoption;
7. Services alimentaires dans nos établissements :

- 7.1 Annulation d'un contrat de service de cantine (école Le Tournesol) – adoption;
- 7.2 Adjudication d'un contrat de service de cantine (école Le Tournesol) – adoption;
- 8. Suivi – Protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Thérèse;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

**Adopté**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CE-111011-2448

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 19 h 35.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CE-111011-2449

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 19 h 45.

**NOMINATION – POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES (CFNT)**

Résolution n° CE-111011-2450

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE NOMMER* monsieur Alain Baribeau au poste de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, monsieur Alain Baribeau sera soumis à une période de probation d'une année à compter de la date de sa nomination.

**Adopté**

**CESSION DE CONTRAT – AUTOBUS R & M INC.**

Résolution n° CE-111011-2451

*ATTENDU* que la Commission scolaire a signé un contrat de transport (contrat numéro 010-007), en date du 26 juin 2007, avec le transporteur Autobus R & M inc. conformément à la résolution n° CE-070508-1522, lequel contrat est en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2012 (ci-après appelé le « Contrat de transport scolaire »);

*ATTENDU* que Autobus R & M inc. a accepté une offre d'achat par Les Autobus Yves Séguin et Fils inc., laquelle offre d'achat prévoit la condition expresse que la Commission scolaire soit en accord et accepte le transfert du Contrat de transport scolaire en faveur de Les Autobus Yves Séguin et Fils inc., conformément à l'article 43 du Contrat de transport scolaire;

*ATTENDU* que l'offre d'achat et le contrat de vente, qui sera signé éventuellement, prévoient expressément que Les Autobus Yves Séguin et Fils inc. doit respecter intégralement toutes et chacune des conditions prévues au Contrat de transport scolaire;

*ATTENDU* que Autobus R & M inc. a demandé à la Commission scolaire d'accepter que le Contrat de transport scolaire soit cédé à Les Autobus Yves Séguin et Fils inc., selon les mêmes termes et conditions que l'entente initiale;

*ATTENDU* que l'entreprise de Transport Les Autobus Yves Séguin et Fils inc. est déjà sous contrat avec la Commission scolaire;

*ATTENDU* qu'il n'y aura pas d'interruption de services ni modification au Contrat de transport scolaire ou à son contenu;

Il est proposé par M. Louis Kemp

*D'ACCEPTER ET D'AUTORISER* que Autobus R & M inc. cède à Les Autobus Yves Séguin et Fils inc., le Contrat de transport scolaire actuellement en vigueur;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 215.

**Adopté**

**NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE EN CIVIL POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN CONTAMINÉ À L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS**

Résolution n° CE-111011-2452

*ATTENDU* l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 27 juillet 2011, de réaliser les travaux de réhabilitation environnementale du terrain contaminé à l'école Marie-Soleil-Tougas;

*ATTENDU* que le coût total du projet est évalué à 349 857 \$ (incluant honoraires, imprévus et taxes);

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

*ATTENDU* la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les coûts estimés des honoraires pour les services d'une firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE RETENIR* la firme professionnelle en ingénierie (civil) Dessau inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale du terrain contaminé à l'école Marie-Soleil-Tougas;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

**Adopté**

### **ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE LE TOURNESOL**

Résolution n° CE-111011-2453

*ATTENDU* le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au traiteur « Merenda Catiane Juteau » afin de desservir l'école Le Tournesol pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2014 (résolution n° CE-110614-2421);

*ATTENDU* le refus du traiteur de respecter toutes les normes du cadre de gestion sur les services alimentaires de la CSSMI;

*ATTENDU* que l'entreprise a cessé d'offrir des services;

*ATTENDU* la requête du traiteur « Merenda Catiane Juteau » de mettre fin à partir du 27 septembre 2011 au contrat de service de cantine en vigueur à l'école Le Tournesol;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ANNULER* le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au traiteur « Merenda Catiane Juteau » pour l'école Le Tournesol et, en conséquence, de rescinder partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

**Adopté**

### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE LE TOURNESOL**

Résolution n° CE-111011-2454

*ATTENDU* la requête du traiteur « Merenda Catiane Juteau » de mettre fin, à compter du 27 septembre 2011, au contrat de service de cantine à l'école Le Tournesol;

*ATTENDU* l'annulation du contrat de cantine avec le traiteur « Merenda Catiane Juteau » à l'école Le Tournesol (résolution n° CE-111011-2453);

*ATTENDU* la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

*ATTENDU* les démarches menées afin de trouver un traiteur potentiel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école Le Tournesol;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'ADJUGER* un contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) au traiteur « Cafétéria Rayon de Soleil Enr. » opéré par Mme Manon Grondine, afin de desservir l'école Le Tournesol pour la période du 3 octobre 2011 au 30 juin 2014;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-111011-2455

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 30.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général